



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Finances

Question écrite n° 47467

Texte de la question

Mme Janine Jambu appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les problèmes posés, au plan de la justice sociale, par l'interdiction, prononcée par le représentant de l'Etat à l'encontre de plusieurs communes des Hauts-de-Seine, de pratiquer des tarifs modules selon les revenus des familles, pour l'accès des enfants aux activités culturelles et sportives. Les services du ministère de l'intérieur et ceux du ministère de la culture ont fait état à plusieurs reprises d'une étude en cours pouvant donner lieu à des dispositions législatives, habilitant les collectivités locales à pratiquer des différenciations de tarifs en fonction des ressources, pour les activités culturelles, sportives et de loisirs. Elle souhaite savoir où en est cette réflexion et quelles dispositions vont être prises pour apporter à ce problème des réponses contribuant à l'action municipale contre les inégalités sociales.

Données clés

Auteur : [Mme Jambu Janine](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47467

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 341